

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19323 - 75ÈME ANNÉE

En pleine crise, un questionnaire adressé à des planteurs

Filière canne : enquête de l'Autorité de la concurrence sur la mélasse

Des planteurs ont reçu un questionnaire de l'Autorité de la concurrence qui veut connaître quelle est la part des profits tirés de la mélasse, un co-produit de la canne, dans le prix de base de la canne payé par l'industriel au planteur. Cette enquête intervient alors que la filière constate que le montant correspondant à une aide compensatoire garantie par la signature de l'État n'a toujours pas été inscrit dans le projet de Budget 2020.

Avec le sucre et la bagasse valorisée en électricité, la mélasse transformée en alcool est un des principaux co-produit de la canne à sucre. C'est cette mélasse qui sert de matière première aux trois distilleries de La Réunion qui ont fabriqué en 2017 120000 hectolitres d'alcool pur (HAP). Selon la DAF, le chiffre d'affaires des trois distilleries est estimé à 38 millions d'euros dont 18 millions d'euros pour l'export. Cela correspond à plus de 10 % du chiffre d'affaires de la transformation du sucre, estimé à 240 millions d'euros en 2017. Mais quelle est la part du planteur dans les bénéfices tirés de la transformation de la mélasse ? Une question à laquelle l'Autorité de la concurrence tente de répondre. Le 5 octobre 2017, l'Autorité de la concurrence a été saisie « de pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'approvisionnement en mélasse à La Réunion ». En conséquence, des planteurs ont reçu à la fin du mois dernier un

questionnaire de l'Autorité de la concurrence à rendre d'ici le 12 juillet.

Formation du prix de la canne

Ainsi, ces planteurs sont invités à estimer la part moyenne des 7 éléments qui forment le prix de la canne : prix de base industriel, compléments de prix à la tonne de canne, complément de prix à la tonne de canne à 13,8 de richesse, recette bagasse énergie, variation du prix en fonction des évolutions du prix du sucre, prime de soutien à la compétitivité, prime de mécanisation et compensation du malus de mécanisation. Sur ce sujet, une réponse est possible par contre dès la suivante les choses se compliquent. L'Autorité de la concurrence semble vouloir faire la transparence sur la formation du prix de base, c'est-à-dire la somme versée par Tereos pour acheter une tonne de cannes à un planteur. Et se référant la Convention canne, elle précise que ce prix est fixe « en tenant compte de la recette sucre et mélasse des industriels et des aides compensatoires nationales et communautaires ». En effet, il est tout d'abord demandé de « préciser la part moyenne que représentent » les achats des sucrerie et « les aides compensatoires nationales dans le prix industriel de base », ce qui veut dire : quelle est la part des 28 mil-

lions d'euros de l'aide compensatoire à la suppression des quotas sucriers dans le prix de base.

Comment répondre ?

C'est ensuite que des planteurs se voient poser des questions sans avoir la possibilité d'y répondre. En effet, l'Autorité de la concurrence demande d'estimer comment ce prix de base payé par l'industriel « tient compte » de la recette mélasse. Elle veut savoir si la diminution ou l'augmentation de la recette mélasse « conduirait-elle à une diminution des revenus des planteurs ».

Enfin, l'Autorité de la concurrence veut des renseignements sur les conditions de la négociations du prix de base : quel cadre, quels acteurs, quelle procédure de révision, part des aides, comment est prise en compte la recette sucre et la recette mélasse des usines sucrières pour fixer le prix. En dernier point, l'Autorité de la concurrence demande s'il existe « un niveau de variation de la recette mélasse conduisant à la renégociation du prix industriel de base ».

Les planteurs ne pourront pas répondre aux questions demandant quelle est la part de la mélasse dans le prix de base, tout simplement parce qu'ils n'ont pas la possibilité d'accéder à cette information. Dans un document de la DAAF présenté lors du COSDA

de mercredi, un graphique présentant la recette totale du planteur sur la base d'une canne de richesse 13,8 ne fait pas apparaître une recette mélasse. Elle indique que l'industriel débourse 38,26 euros, dont 0,54 euros provenant des 28 millions d'aide d'État destinée à compenser le déficit de compétitivité lié à la suppression des quotas sucriers.

Le même document rappelle que la filière reçoit chaque année plus de 146 millions d'aides de l'État et de l'Europe. Sur cette somme, 41,8 millions d'euros sont versées à la production de canne à sucre, 6,9 millions d'euros pour le transport des cannes jusqu'à l'usine, et le reste, 97 millions d'euros, revient à Tereos.

Que faire sans les 28 millions ?

Il est à noter que cette enquête de l'Autorité de la concurrence arrive en pleine crise. Elle a été saisie le 5 octobre 2017, soit 5 jours après la fin des quotas sucriers qui a déclenché le versement d'une aide d'État annuelle de 28 millions d'euros pour compenser le déficit de compétitivité de la moitié de la production des usines sucrières réunionnaises par rapport aux usines de sucre de betterave située en Europe, le marché du

sucré réunionnais.

Ensuite, le questionnaire de l'Autorité de la concurrence a été adressé à des planteurs un mois après que Tereos ait alerté le gouvernement sur la non-inscription de l'aide annuelle de 38 millions, dont 28 millions pour La Réunion, dans le budget 2020.

La semaine dernière lors de la conférence de presse de la Production locale réunie, Philippe Labro, président de Tereos Océan Indien, a annoncé que si l'aide n'était pas versée comme écrit dans la Convention canne, alors soit Tereos déduirait 28 millions du prix d'achat des cannes aux planteurs (ce qui correspondrait à une baisse de 14 euros par tonne en cas de récolte de 2 millions de tonnes de cannes - NDLR), soit il fermerait les deux usines sucrières de La Réunion l'année prochaine.

Après plusieurs semaines de grèves et de manifestation en 2017, Tereos a dû partager une partie des 28 millions d'euros, c'est le « soutien à la compétitivité » de 0,54 euros par tonne, soit près de 6 millions en cas de récolte de 2 millions de tonnes de cannes. Dans ce cas, c'est donc un peu plus de 75 % de cette aide qui serait défalquée, soit environ 10,50 euros.

Pression sur l'industriel et/ou les distilleries ?

Lors du COSDA de mercredi, Philippe Simon, directeur de l'Agriculture et de la Forêt, a indiqué que les comptes de l'industriel sont soigneusement examinés chaque année. Manifestement, la question de la vente de la mélasse produite par Tereos à partir des cannes des planteurs nécessite des précisions qui sont demandées par l'intermédiaire de l'Autorité de la concurrence. Finalement, le but de cette enquête n'est-il pas de démontrer qu'un partage différent des richesses tirées de la canne permettrait à l'État de ne pas avoir à verser une aide compensatoire, puisque la compensation pourrait être financée par une revalorisation de la part d'un produit comme la mélasse dans le revenu des planteurs.

Dans son bras de fer engagé avec Tereos, le gouvernement chercherait-il à trouver un moyen de faire financer par l'industriel et/ou les distilleries le différentiel équivalent au montant de la subvention de 28 millions d'euros ?

M.M.

In kozman pou la rout

« Tro présé i fé pa lèw solèye »

Médam, mésyé, la sosyété, moin lé sir, dann z'ot lantouraz zot i koné désèrtin moun lé pli présé k'présé. Zot i ariv épi zot i trouv drol tout travaye la pankor fé. Zot i tienbo pa an plas é toultan zot l'aprè plégné : « Ou la pankor fé sosi ! la pankor fé sola. ! ». Myé k'sa, défoi zot i di si zot téi koné zot nora fé zot mèm. Ou la bo dir azot : « Bouj pa l'bato ! Alé dousman, la vitèss néna son tan ! ». Inposib ramenn azot a la rézon. Talèr zot lé kapab plégné solèye livèr i lèw tar. Touzis si dann fon z'ot kèr zot i pans pa la natir lé parèss. I pé éspik plizyèr fason in manyèr fé konmsa : dabor ou i pé dir sa sé in manyèr pou mète lé zot dann la krintiv-lo stèss si zot i vé-épi fé fèr tout par lé zot. Fé aou si ou i vé mé aspèr pa la rokonésans out travaye. Touzis si ou i antan pa li aprè dir : « Pèrsone i ède pa moin, moin lé tousèl pou fèr tout ». Dézyèm zafèr ou i pé dir néna in moun aprè zigil moun-la kékpar é li la pèr gingn kozman. In n'ot manyèr sé ké lo moun i miltipliyè lo bann tash néna pou fèr, é li ariv pi o bout. Sansa ankòr li la bézoin rogard son fèyton. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Billet philosophique

Priorité à l'union face au colonialisme

Comment se comporter les uns avec les autres, comment se donner la main pour continuer à résister aux nouvelles oppressions et injustices coloniales dont est victime le peuple réunionnais depuis 356 ans ? Ce sont des questions essentielles auxquelles nous ont fait réfléchir — de diverses façons — trois acteurs compétents lors d'interventions publiques la semaine dernière.

Tout d'abord, cela s'est fait de façon journalistique le jeudi 27 juin à Saint-Denis lorsque Laurent Decloitre, correspondant réunionnais de plusieurs journaux de France — notamment "Libération" — et formateur de journalistes à l'Université de La Réunion, a présenté au public des dizaines d'articles qu'il a publiés sur des épreuves pénibles vécues par les peuples de l'Indianocéanie. Ces articles nous font réfléchir sur les problèmes de nos sociétés, comme par exemple «les fous enchaînés dans les caves des Comores; ces Réunionnais qui fouillent dans des décharges pour se nourrir; le projet avorté d'autonomie énergétique de notre pays; notre jeunesse en déshérence; ces fonctionnaires qui tentent le tout pour le tout pour éviter "l'exil" en France; les parcours chaotiques et insolites de certains de nos élus...».

Ces questionnements ont également été évoqués, mais de façon humoristique, le samedi 29 juin au

Téat Plein Air de Sinzil par le génial humoriste réunionnais Thierry Jardinot, qui a présenté un très beau spectacle intitulé "La voix mon péi", où il a moukaté — entre autres — celles et ceux qui méprisent l'identité réunionnaise et la langue créole. Il a également dénoncé avec un humour talentueux les injustices dont sont victimes les plus pauvres et les migrants à La Réunion et sur plusieurs de ses sujets il a donné par imitation la voix à "Paul Vergès l'immortel", comme dit Gilles Bojan dans son livre de 2016.

Non aux polémiques stériles

Enfin, nous citerons l'approche politique de ces problèmes par le militant anti-colonialiste africain Kémi Séba lors sa visite à La Réunion la semaine dernière, avec les échanges constructifs qu'il a eus avec nos compatriotes pour soutenir les combats du peuple réunionnais contre le système néo-colonial en place dans notre pays ainsi que ses prises de positions anti-capitalistes. Ainsi, lors de sa conférence publique tenue à la Salle Candin de Saint-Denis le vendredi 28 juin, le public très nombreux a beaucoup apprécié les interventions du leader de l'ONG Urgences Panafricanistes (URPANAF), qui a notamment exprimé sa solidarité avec les Réunionnais qui

se battent pour la reconnaissance de l'identité spécifique de leur peuple et pour le respect de leurs droits humains. Il a également souligné que «c'est un combat universel à mener pour libérer les opprimés du système colonial actuel» et que «nous devons nous unir pour bousculer l'ordre établi marqué par les discriminations ethniques et sociales, les pillages, les pollutions et autres injustices». Lors de cette rencontre très chaleureuse, Julie Pontalba a pris la parole pour rappeler que le PCR va continuer son combat de 60 ans pour rassembler le peuple réunionnais en faveur de sa responsabilité et pour de nouvelles avancées en faveur d'un co-développement régional solidaire entre les peuples frères de l'Indianocéanie, de l'Afrique et de l'Asie. Et pour dire non à toute forme de sectarisme ou de communautarisme, non aux polémiques stériles, oui aux échanges d'idées et aux débats constructifs pour un projet réunionnais libre et responsable.

Roger Orlu

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Bak Mayotte ? La koul in kou la ! Kansa in lékol adapté bien konm k'i fo

Dopi inn-dé zour i koné bann rézilta lo bak é sak i pé dir sé ké lo réziltan dann l'akadémi (fasonn parlé) lé pa briyan ditou. Lé vré nora in sésyon ratrapaz mé si sa v'azout inndé grin anplis nora poin, d'après sak i di, in gran boum an avan. Astèr i pé rode lo pourkoi di koman, fé tourn la boul madam solèye dann in sans épi dann l'ot. Lir dann tout zafèr ou i pé lir d'dan mé sak lé sir sé ké pèrsone i trouv ar pa lo solisyon mirak pars na poin in bon dyagnostik : in maladi ou i koné pa, é ou i songn ali avèk médikaman non apropiyé. Rézilta ? Konm zot i koné.

Mé ni pé poz anou késtyon kant mèm :

Pou kosa Mayotte sé lo dèrnyé lakadémi (fasonn parlé), é La Rényon l'avan dèrnyé pou lo bann rézilta ? Pètète pars la kopyé dsi in sistèm édikatif fransé an rade par rapor sète bann péi l'OCDE. Tan k'a kopyé, akoz pa kopyé dso lo méyèr ? Plito ké kopyé dsi in mové.

Ni pé poz inndé késtyon i manj pa d'pain :

Pou kosa Mayotte na poin kalandriyé skolèr klimatik é pou kosa nou osi nou na poin kalandriyé solon nout sityasyon zéografik ? Pètète pars in gran kantité zamotrèr i sort La frans é i ariv isi konm laba dann z'ot shartèr san konète la sosyété, la kiltir, san konète la lang demoun i koz avèk in l'intégrasyon dirèk dann lo dis pour san d'moun lo pli friké.

Pou kosa nou néna in sistèm lédikasyon dopi soisann-dizan - é Mayotte dopi plizyèr dizène z'ané - ni ariv pa form nout pèrsonèl an kantité sifizant, Pou kosa Mayotte, son koté li gingn pa non pli. Pou kosa néna plis sète mil diplomé isi La rényon é na poin i parkour pou pèrmète azot form azot konm k' i fo.

Alor kosa i pé fé mésyé l'minis ? Mète an plas in plan kantitatf. Akoz pa in plan kalitatif épi in bon l'adaptasyon : l'anfan, épi lo jenn lé pa fé pou lékol, sé lékol ki doizète fé pou zot.

Justin